

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 26 janvier 2016

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie CHARILLON, Maire.

Etaient présents : B. FRAMMERY - M. COIN - JC. CHARLIER - C. MARTIN
A. ETCHEBERRY - L. ANSELLEM (adjoints) - B. GUERQUIN
E. BARTHES - B. CHAUVET - V. GOUTEUX - E. DE MALEZIEUX
W. GRANDPRE - F. ROGARD - B. MILCAMPS - A. BOUSSER
F. GUITTON - P. CHARRON - JP. LAURENSON - M. KUNG
L. BERONJA - M. CERAMI - C. PABON

Absents excusés : S. RALL (procuration à M. COIN) - E. IMOBERSTEG (procuration à B. FRAMMERY) - E. DECOUZ (procuration à C. MARTIN)
D. POURCHER (procuration à E. DE MALEZIEUX) - L. GAULIARD (procuration à A. CHARILLON) - R. SUSS (procuration à JP. LAURENSON)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite au report du point « Télérélevé des compteurs de gaz naturel : Convention avec GrDF pour l'hébergement d'antennes », l'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- ADOPTION ORDRE DU JOUR
- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCÈS VERBAL DU 07/12/2015
- COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX : REPRISE DE LA COMPÉTENCE DU SIVOM DE LA VALSERINE
- FINANCES :
 - A. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
 - B. LOGEMENTS AIDES HALPADES : GARANTIE D'EMPRUNTS CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS A BRÉTIGNY (3 PLUS, 3 PLAI ET 2 PLS)
- NOUVELLE ÉCOLE : AVENANT N° 1 MARCHÉ DE TRAVAUX LOT N° 1 « DÉBOISEMENT - TERRASSEMENTS - VRD »
- PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/02/2016
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommée A. BOUSSER.

3. APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 07/12/2015

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

L. BERONJA demande si la convention avec l'association de lecture sera bien présentée lors d'une prochaine séance du Conseil municipal. B. FRAMMERY répond que la

nouvelle proposition de convention a été envoyée à l'association ce jour.

4. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a. CMJ du 16/12/15 (A. ETCHEBERRY)

A. ETCHEBERRY présente les points abordés lors de la dernière séance du CMJ :

- Communication, journal municipal.
- Création d'une commission sécurité : notamment pour les piétons avec une communication auprès des habitants et des établissements scolaires.
- Projet de liens intergénérationnels : certains membres du CMJ ont participé au repas des aînés et souhaitent mettre en place des rencontres entre les jeunes et les aînés.

b. Commission Finances du 18/01/16 (M. COIN)

M. COIN expose au Conseil que le point principal abordé par la Commission était l'étude du DOB, présenté lors de la présente séance.

c. CCAS du 19/01/2016 (C. MARTIN)

C. MARTIN expose au Conseil les points étudiés par le Conseil d'Administration du CCAS :

- DOB : les différentes aides financières et activités seront reconduites comme en 2015.
- Séjour des aînés : il aura lieu en Camargue du 25 au 29/04/2016.
- Bilan des aides versées en 2015, notamment des bons alimentaires d'urgence (58). Le montant du bon pour une personne seule a été revalorisé.
- 2 demandes d'aide financière ont été acceptées.
- Bilan des animations du 4^{ème} trimestre 2015 : goûter-loto des aînés et « bébés internationaux ».
- Repas des aînés : C. MARTIN remercie les membres du Conseil présents et les services techniques pour l'installation. Elle souligne la présence et l'implication de nombreux bénévoles (membres du CMJ, jeunes de la Commune et membres des Scouts).
- Révision du code de la route : le CCAS organise des formations de remise à niveau pour les personnes ayant plus de 30 ans de permis de conduire.
- Jardins familiaux : renouvellement des inscriptions en février 2016. Une conférence sera organisée le 05 mars en collaboration avec le magasin Botanic ; la CCPG procèdera à l'installation de composteurs.

d. Commission Urbanisme du 20/01/16 (JC. CHARLIER)

- 6 déclarations préalables ont reçu un avis favorable ;
- 7 permis de construire ont été étudiés : 6 ont reçu un avis favorable et un permis a fait l'objet d'une réserve ;
- 2 permis de construire modificatifs ont reçu un avis favorable ;
- 2^{ème} réunion sur la densification douce maîtrisée : elle a eu lieu le 25/01/2016, en présence de la DDT, du CAUE, du CEREMA, de la CCPG et des propriétaires de la zone du centre village, derrière les commerces. Les points étudiés étaient les volumes des bâtiments, les commerces et les déplacements doux. La prochaine réunion, le 29/02/2016, concernera l'autre partie du centre village (pharmacie et Mairie) et le secteur de la Ravoire-Nord.

JC. CHARLIER informe de la prochaine réunion de la Commission le 24/02/2016.

e. Commission Scolaire du 25/01/2016 (A. ETCHEBERRY)

- Nouvelle carte scolaire : projet élaboré en collaboration avec les services scolaire et urbanisme et la direction des écoles.

- Organisation du temps scolaire : après avoir discuté des différentes possibilités d'organisation des TAP, la commission s'est prononcée unanimement pour 3 h de TAP par semaine réparties sur une après-midi. Un tableau reprenant les avantages et les inconvénients de chaque possibilité a été envoyé aux parents d'élèves.
- Nouvelle organisation du service scolaire, afin d'intégrer l'ouverture de la nouvelle école et d'optimiser la gestion du personnel et l'accueil des familles. A. ETCHEBERRY précise par ailleurs que la Commune fait face à une demande croissante de places de cantine auxquelles elle ne peut plus répondre, notamment à l'école de la Bretonnière, et que différentes solutions sont à l'étude.

h) CCPG (A. CHARILLON)

- Intervention de D. ABAD, président du Conseil Départemental : présentation de la nouvelle répartition de la Compensation Franco Genevoise. Auparavant 60 % étaient attribués aux Communes et 40 % au Département de l'Ain (dépenses pour le transport, les collèges...). Désormais la part pour les Communes sera de 55 %, comme en Haute Savoie. La baisse de 5 % pour les Communes sera compensée par un renforcement des investissements des intercommunalités sur d'importants projets, comme le financement du tramway et du bus à haut niveau de service. Elle souligne une répartition plus juste de la CFG et la fin du « saupoudrage » notamment pour des Communes qui en bénéficiaient malgré un nombre très restreint de travailleurs frontaliers.
- Stockage des déchets inertes : la compétence a été reprise par la CCPG. Celle-ci a lancé une étude pour identifier les sites pouvant recevoir ces déchets. Une discussion est en cours pour le versement d'une compensation financière à la Commune de Prévessin-Moëns si celle-ci fait partie des sites d'accueil des déchets.

JP. LAURENSEN précise que D. ABAD a également confirmé la volonté du Conseil Départemental de relancer les programmes routiers. Il souligne qu'il faudra être vigilant quant aux conséquences pour la Commune de Prévessin-Moëns, concernée par ces travaux.

Concernant la nouvelle répartition de la CFG, il souligne que selon lui, les Communes subiront une certaine perte financière.

JP. LAURENSEN ajoute que la CFG devrait être également utilisée pour le logement social. Mme la Maire répond que l'aide du Conseil Départemental au financement des logements sociaux sera maintenue mais indépendamment de la CFG.

i) SIVOM réunion du 25/11/2015 (M. COIN)

- Installation d'un nouveau délégué au SIVOM : suite à la démission de M. CONSIGNY, M. Chun Jy LY, membre du Conseil Municipal de Ferney-Voltaire, a été installé.
- Modifications du tableau des effectifs.
- Nouveau nom du COSEC : il s'appellera désormais Complexe Sportif Henriette D'ANGEVILLE.

5. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX : REPRISE DE LA COMPÉTENCE DU SIVOM DE LA VALSERINE

Mme la Maire expose au Conseil que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, présenté le 12/10/2015 par le Préfet de l'Ain, préconise la reprise du SIVOM de la Valserine par la Communauté de Communes ou les Communes concernées.

Elle explique que le Président du SIVOM de la Valserine a saisi la CCPG pour demander qu'elle reprenne la compétence golf de la Valserine, afin de procéder ensuite à la dissolution du syndicat.

Par délibération du 19/11/2015 la CCPG a approuvé la reprise de cette compétence. Cette décision s'inscrit dans la logique de la prise de compétence tourisme par la CCPG en application de la loi NOTRE.

Mme la Maire précise que les Conseils municipaux des Communes membres de la CCPG disposent d'un délai de 3 mois afin de délibérer en conséquence.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la reprise de la compétence du SIVOM de la Valserine par la CCPG.

6. FINANCES :

A. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

M. COIN, adjoint délégué aux Finances, précise que le Débat d'Orientation Budgétaire, 1^{ère} étape du cycle budgétaire, doit se dérouler dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif qui interviendra le 1^{er} mars 2016.

Il expose tout d'abord au Conseil **le contexte budgétaire** :

- Au niveau national, le gouvernement a décidé de maintenir la réduction des dotations aux collectivités locales.

Pour les communes la baisse sera de :

- 2016 : 3,4 milliards
- 2017 : 4,9 milliards.

- Le fonds de compensation de la TVA reste à 16,404 %.
- Les fonds de péréquation : augmentation des redevances (FPIC, FNGIR) de 2 %.
- Evolution de la population de la Commune : la population légale au 01/01/2016 est de 7 742 habitants (augmentation de 70 habitants par rapport à 2015). Le résultat du recensement est, quant à lui, de 7 860 habitants.

Cette augmentation a une incidence sur les montants des fonds de compensation et de péréquation.

- La compensation franco-genevoise (CFG) : son montant s'établit à 2 590 118 €, soit une hausse d'environ 10 %, due à l'accroissement du nombre de frontaliers « genevois » (+ 71) portant ainsi leur nombre à 1 366. Le nombre de frontaliers a augmenté dans toutes les Communes du pays de Gex.

M. COIN présente ensuite les projets du SIVOM pour 2016 :

- construction de la nouvelle gendarmerie à Ornex ;
- d'autres projets sont en cours d'étude mais n'ont pas encore été validés par le Comité.

Le montant définitif de la participation de la Commune sera fixé en fonction de ces projets.

M. COIN présente le budget de la CCPG :

- les recettes de fonctionnement sont stables.
- La fiscalité reste inchangée et la DGF est négative pour 2016 : la CCPG devra ainsi reverser des recettes à l'Etat.
- Augmentation des charges de personnel due notamment au transfert de la compétence urbanisme.

L'analyse financière de la Commune et les perspectives pour 2016

M. COIN explique que dans le cadre de la nouvelle procédure d'élaboration du budget, une note de cadrage a été envoyée aux cadres et aux adjoints rappelant les objectifs budgétaires ainsi que les orientations du projet de territoire porté par la municipalité :

- L'aménagement raisonné du cadre de vie.
- Des équipements et des services adaptés aux besoins de la population.
- Une nouvelle gouvernance avec une volonté d'ouverture : gestion optimisée des moyens communaux et priorité donnée à l'investissement avec une stratégie

pluriannuelle pour les projets importants.

- Maîtrise de la pression fiscale.

Il présente les directives pour le budget 2016 :

- Maintien de la capacité d'autofinancement à 1.5 millions.
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement avec si possible une diminution de 15 % des charges de gestion courante.
- Diminution de 5 % des frais de personnels par une optimisation des heures supplémentaires, sans suppression de postes.
- Renforcement des règles de la commande publique : mise en concurrence systématique afin d'obtenir les meilleurs prix.

M. COIN précise que le budget 2016 sera très fortement impacté par la construction de la nouvelle école : les frais de fonctionnement des écoles augmenteront en conséquence, auxquels s'ajouteront le coût d'aménagement des classes et les annuités de remboursement du prêt qui seront plus élevées.

M. COIN présente les recettes et les dépenses de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement :

- Impôts locaux : augmentation des bases de 1% décidée par l'Etat et maintien des taux d'imposition.
- Incertitude quant aux droits de mutation, source importante de revenus pour la Commune, en raison du contexte économique.
- Dotations et participations :
 - la diminution de la DGF avec une baisse estimée à 120 000 € ;
 - le fonds d'amorçage de l'Etat pour les rythmes scolaires et l'aide de la CAF seront maintenus et pérennisés.
- Produits des services : augmentation continue des redevances périscolaires (cantine et transport scolaire) compte tenu de l'augmentation des tarifs et des effectifs.
- Autres produits de gestion courante : loyers perçus pour restaurant, château, appartements et location de salles.

Les dépenses de fonctionnement :

- Charges à caractère général : hausse constante depuis les dernières années ; un effort sera fait en 2016 pour maîtriser ces dépenses.
- Charges de personnel : limitation de la création de nouveaux postes afin de stabiliser la masse salariale, sauf pour le personnel nécessaire à la nouvelle école.
- Autres charges de gestion courante : participation au SIVOM au SDIS (augmentation de 4.7 %) et à ALFA3A (évolution en fonction des besoins).
- Charges financières : remboursement de l'emprunt pour la nouvelle école.

M. COIN présente ensuite les recettes et les dépenses d'investissement :

- Modes de financement des investissements :
 - par le FCTVA et la Taxe d'aménagement ;
 - par les subventions éventuelles ;
 - par un complément d'emprunt pour la nouvelle école ;
 - par les PUP ;
 - par l'excédent de fonctionnement de 2015.
- Investissements projetés pour 2016 :
 - La poursuite des programmes engagés :
 - la nouvelle école,
 - l'agrandissement de l'ancienne Mairie de Vésegnin,
 - la piste cyclable route de l'Europe,
 - la réhabilitation du bâtiment de la Mairie (toiture + isolation),
 - la mise en place de la vidéo protection,
 - le plan d'aménagement de Vésegnin (appels d'offres en cours)
 - l'aménagement des eaux pluviales chemin de la Garenne,

- l'assainissement route du Château, en coopération avec la CCPG.
- Programmes 2016 :
 - l'aménagement du chemin des Perrières,
 - la réhabilitation du groupe scolaire des Grands Chênes,
 - en fonction du résultat du compte administratif et de l'autofinancement, d'autres travaux seront définis.

M. COIN précise que 2 autorisations de programme avec crédits de paiement sont en cours, pour la nouvelle école et la route de l'Europe.

M. COIN présente ensuite l'état de la dette de la Commune et commente les documents présentant les prêts en cours.

M. COIN explique les prochaines étapes du budget :

- Clôture du compte administratif 2015.
- Elaboration du budget primitif.
- Commission Finances pour le budget primitif le 22/02/16.
- Vote du budget lors de la séance du Conseil du 1^{er} mars 2016.

A la question de P. CHARRON sur la possibilité de refinancer les prêts, M. COIN explique qu'il est très difficile de refinancer les prêts au vu du coût engendré par un remboursement anticipé.

Mme la Maire ajoute que la possibilité de renégocier les prêts sera étudiée.

JP. LAURENSON précise qu'en effet la possibilité de réduire certains prêts grâce à l'autofinancement peut s'avérer avantageuse.

Délibération : Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2016.

B.LOGEMENTS AIDÉS HALPADES : GARANTIE D'EMPRUNTS CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS A BRÉTIGNY (3 PLUS, 3 PLAI ET 2 PLS)

M. COIN, adjoint délégué aux Finances, expose au Conseil que la société HALPADES a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations 7 emprunts d'un montant total de 1 040 715 € afin de financer la construction de 3 logements PLUS, 3 logements PLAI et 2 logements PLS situés route du Villard à Brétigny, dont les caractéristiques sont décrites dans le contrat de prêt joint à la note de synthèse.

Il précise que la Caisse des Dépôts et Consignations subordonne le versement des fonds à la condition que le remboursement en capital, intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires des emprunts soient garantis par la Commune à hauteur de 100 % des sommes dues par l'Organisme Emprunteur pendant toute la durée des prêts (période de préfinancement incluse).

Délibération : le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde la garantie financière de la Commune aux conditions précitées.

7. NOUVELLE ÉCOLE : AVENANT N° 1 MARCHÉ DE TRAVAUX LOT N° 1 « DÉBOISEMENT - TERRASSEMENTS - VRD »

M. COIN rappelle au Conseil que par délibérations il a approuvé la construction d'un troisième groupe scolaire, zone des Acculats, attribué les marchés et mandaté la société NOVADE SAS pour signer les marchés avec les entreprises.

Il explique que le marché de travaux lot n° 01 « DEBOISEMENT - TERRASSEMENTS - VRD », attribué à l'entreprise DECREMPS A. et FILS, devra faire l'objet d'un avenant afin de prendre en compte les éléments suivants :

- Travaux en plus-value :
 - Terrassement du local archive
 - Création du réseau fibre optique
 - Terrassement sur profondeur du local technique
 - Dévoiement du réseau EP

- Modification de réseaux EU et EP suite à la mise au point lors du démarrage du chantier.
- Travaux en moins-value :
- Modification du réseau Telecom suite à l'optimisation des raccordements GRDF et Orange
 - Modification du réseau Gaz suite à l'optimisation des raccordements GRDF et Orange.

Il présente les conséquences financières de l'avenant :

- Montant initial du marché : 621.744,00 € HT
- **Présent avenant n° 1 : + 30.468,20 € HT**
- Marché total : 652.212,20 € HT soit une augmentation de 4,90% du marché initial.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *approuve l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 01 précité ;*
- *mandate la société NOVADE SAS, mandataire de la Commune, pour signer ledit avenant au marché de maîtrise d'œuvre, ainsi que tout document afférent.*

8. PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/02/2016

B. FRAMMERY expose au Conseil que face à une augmentation des surfaces de locaux à nettoyer, à une utilisation plus accrue des salles dans les écoles notamment et à la mutualisation nécessaire de certains postes d'agent d'entretien au sein des écoles afin de pallier les difficultés de recrutement, il convient d'augmenter le temps de travail d'un agent d'entretien actuellement à 17h30 / semaine et de le faire évoluer vers un poste à temps complet (35h / semaine) à compter du 1^{er}/02/2016.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *accepte la proposition précitée,*
- *modifie le tableau des effectifs de la collectivité en conséquence à compter du 1^{er} février 2016.*

9. DIVERS

Mme la Maire présente les remerciements de :

- L'Ecole Saint-Vincent : pour la contribution de la Commune à son fonctionnement.
- L'Association « Un grain d'amour » : pour le versement de la subvention communale.

10. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Construction groupe scolaire zone des Acculats : Attribution du marché d'assurances dommages - ouvrages au groupement ASSURANCES PILLIOT / AIMLIN EUROPE pour un montant de 49 730.41 € TTC.
- Extension de l'ancienne Mairie de Vésegnin : Attribution du marché d'assurances dommages - ouvrages au groupement GNG / SMA pour un montant de 6 990.23 € TTC.
- Contrat du 03/12/2015 avec la société SALENDRE RESEAUX : alimentation électrique par groupe électrogène du marché de Noël, pour un montant de 11 508.00 € TTC.
- Contrat du 03/12/2015 avec la société SALENDRE RESEAUX : locations d'illuminations pour un montant de 17 196 € TTC.
- Contrat du 04/12/2015 avec la société CHALETS PLIABLES LORREARD SARL : location des chalets pour le marché de Noël, pour un montant de 24 223.20 € TTC.
- Contrat du 02/12/2015 avec la société UGAP : achat d'un bras de manutention pour un montant de 22 882.03 €.

- Contrat du 18/12/2015 avec la société SALENDRE RESEAUX : illuminations de Noël, pour un montant de 14 796 € TTC.
- Contrat du 04/01/2016 avec la société BERGER-LEVRAULT : Maintenance des logiciels e-magnus pour un montant de 6 473.59 € TTC.

La séance a été levée à 22h.

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 1^{er} mars 2016 à 20h30